Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/1972

16.7.2024

DÉCISION (PESC) 2024/1972 DU CONSEIL

du 15 juillet 2024

modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 46, paragraphe 6,

vu la décision (PESC) 2017/2315 du Conseil du 11 décembre 2017 établissant une coopération structurée permanente (CSP) et fixant la liste des États membres participants ([1]),

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 11 décembre 2017, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2017/2315.

(2) L'article 4, paragraphe 2, point e), de la décision (PESC) 2017/2315 dispose que le Conseil doit établir la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP), témoignant à la fois d'un soutien au développement des capacités et de la fourniture d'un appui substantiel, en fonction des moyens et des capacités, aux opérations et aux missions dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

(3) Le 6 mars 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/340 ([2]) établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP.

(4) Le 6 mars 2018, le Conseil a également adopté une recommandation concernant une feuille de route pour la mise en œuvre de la CSP ([3]) (ci-après dénommée «recommandation»).

(5) Le point 9 de la recommandation précisait que le Conseil devrait mettre à jour la liste des projets CSP en novembre 2018 au plus tard pour y inclure la nouvelle série de projets, conformément à la procédure prévue à l'article 5 de la décision (PESC) 2017/2315, lequel dispose en particulier que le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité peut émettre une recommandation concernant le recensement et l'évaluation des projets CSP, sur la base d'évaluations fournies par le secrétariat de la CSP, en vue d'une décision du Conseil, à la suite d'un avis militaire du Comité militaire de l'Union européenne (CMUE).

(6) Le 25 juin 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/909 ([4]) établissant un ensemble commun de règles de gouvernance pour les projets CSP.

(7) Le 19 novembre 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/1797 ([5]) modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340.

(8) Le 16 novembre 2021, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2021/2008 ([6]) modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340.

(9) Le 22 mai 2023, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/995 ([7]) modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340.

([1]) JO L 331 du 14.12.2017, p. 57.
([2]) Décision (PESC) 2018/340 du Conseil du 6 mars 2018 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP (JO L 65 du 8.3.2018, p. 24).
([3]) Recommandation du Conseil du 6 mars 2018 concernant une feuille de route pour la mise en œuvre de la coopération structurée permanente (CSP) (JO C 88 du 8.3.2018, p. 1).
([4]) Décision (PESC) 2018/909 du Conseil du 25 juin 2018 établissant un ensemble commun de règles de gouvernance pour les projets CSP (JO L 161 du 26.6.2018, p. 37).
([5]) Décision (PESC) 2018/1797 du Conseil du 19 novembre 2018 modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP (JO L 294 du 21.11.2018, p. 18).
([6]) Décision (PESC) 2021/2008 du Conseil du 16 novembre 2021 modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP (JO L 407 du 17.11.2021, p. 37).
([7]) Décision (PESC) 2023/995 du Conseil du 22 mai 2023 modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP (JO L 135 du 23.5.2023, p. 123).

(10) Le 13 novembre 2023, le Conseil a adopté une recommandation évaluant les progrès réalisés par les États membres participants en vue de remplir les engagements pris dans le cadre de la CSP ([8]).

(11) Le 30 avril 2024, le secrétariat de la CSP a informé le Conseil que les membres des projets «noyau opérationnel EUFOR de réaction aux crises (EUFOR CROC)» et «commandement médical européen (EMC)» avaient décidé de mettre fin à ces projets.

(12) Il convient, dès lors, que la décision (PESC) 2018/340 soit modifiée et mise à jour,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision (PESC) 2018/340 est modifiée comme suit:

1) À l'article 1er, les projets suivants sont supprimés et les mentions correspondant à leurs numéros sont laissées en blanc:

«1. Commandement médical européen;»; et

«17. Noyau opérationnel EUFOR de réaction aux crises (EUFOR CROC);».

2) L'annexe II est remplacée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 15 juillet 2024.

Par le Conseil

Le président

NAGY I.

([8]) Recommandation du Conseil du 13 novembre 2023 évaluant les progrès réalisés par les États membres participants en vue de remplir les engagements pris dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP) (C/2023/994) (JO C, C/2023/994, 14.11.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2023/994/oj).

ANNEXE

L'annexe II de la décision (PESC) 2018/340 est remplacée par le texte suivant:

«ANNEXE II

LISTE MISE À JOUR CONSOLIDÉE DES MEMBRES DE CHAQUE PROJET INDIVIDUEL

	Projet	Membres du projet
1.	Radio logicielle sécurisée européenne (ESSOR)	France, Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Finlande
2.	Réseau de plateformes logistiques en Europe et d'appui aux opérations (NetLogHubs)	Allemagne, Belgique, Bulgarie, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Slovénie, Slovaquie
3.	Mobilité militaire	Pays-Bas, Belgique, Bulgarie, Tchéquie, Danemark, Allemagne, Estonie, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède
4.	Centre européen de certification des formations pour les armées européennes	Italie, Grèce
5.	Fonction opérationnelle en matière d'énergie (EOF)	France, Belgique, Espagne, Italie, Slovénie
6.	Dispositif militaire permettant le déploiement de capacités de secours en cas de catastrophe (DM-DRCP)	Italie, Irlande, Grèce, Espagne, Croatie, Autriche
7.	Systèmes maritimes (semi-)autonomes de lutte contre les mines (MAS MCM)	Belgique, Irlande, Grèce, France, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède
8.	Surveillance et protection portuaire et maritime (HARMSPRO)	Italie, Grèce, Pologne, Portugal
9.	Mise à niveau des moyens de surveillance maritime (UMS)	Grèce, Bulgarie, Irlande, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre
10.	Plateforme de partage d'informations en matière de réaction aux menaces et incidents informatiques (CTISP)	Grèce, Irlande, Italie, Chypre, Hongrie, Portugal
11.	Équipes d'intervention rapide en cas d'incident informatique et assistance mutuelle dans le domaine de la cybersécurité (CRRT)	Lituanie, Belgique, Danemark, Estonie, Croatie, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Roumanie, Slovénie
12.	Système de commandement et contrôle (C2) stratégiques pour les missions et opérations PSDC (EUMILCOM)	Espagne, Allemagne, France, Italie, Luxembourg, Portugal
13.	Véhicule blindé de combat d'infanterie/véhicule d'assaut amphibie/véhicule blindé léger (AIFV/AAV/LAV)	Italie, Grèce, Slovaquie

	Projet	Membres du projet
14.	Formation au pilotage d'hélicoptères en conditions "hot and high" (forte température et haute altitude) (Formation H3)	Grèce, Italie, Roumanie
15.	École interarmées du renseignement de l'UE (JEIS)	Grèce, Chypre
16.	Système autonome terrestre intégré (iUGS)	Estonie, Belgique, Tchéquie, Allemagne, Espagne, France, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Finlande
17.	Systèmes de missiles tactiques terrestres au-delà de la portée optique (BLOS) de l'UE	France, Belgique, Chypre, Suède
18.	Dispositif de capacité d'intervention sous-marine modulaire déployable (DIVEPACK)	Bulgarie, Grèce, France, Italie, Roumanie
19.	Systèmes européens d'aéronefs télépilotés de moyenne altitude et longue endurance — MALE RPAS (Eurodrone)	Allemagne, Tchéquie, Espagne, France, Italie
20.	Hélicoptères d'attaque européens TIGRE standard 3	France, Espagne
21.	Système de lutte antidrones (C-UAS)	Italie, Tchéquie, Suède
22.	Plateforme européenne de dirigeables stratosphériques (EHAAP) — Capacité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) persistante	Italie, France
23.	Poste de commandement (PC) déployable unique pour le commandement et le contrôle (C2) tactiques des forces d'opérations spéciales (SOF) pour les opérations interarmées de faible envergure (SJO) — (SOCC) pour SJO	Grèce, Chypre
24.	Capacité de guerre électromagnétique et programme d'interopérabilité pour la future coopération de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées (JISR)	Tchéquie, Allemagne, Lettonie, Lituanie
25.	Surveillance des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) en tant que service (CBRN SaaS)	Autriche, France, Croatie, Hongrie, Slovénie
26.	Cellule de coordination du soutien géo-météorologique et océanographique (GeoMETOC) (GMSCE)	Allemagne, Belgique, Grèce, France, Luxembourg, Autriche, Portugal, Roumanie
27.	Solution UE de radionavigation (EURAS)	France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Autriche, Pologne, Suède
28.	Réseau de surveillance spatiale militaire européen (EU-SSA-N)	Italie, Allemagne, Espagne, France, Pays-Bas
29.	Centre européen commun intégré de formation et de simulation (EUROSIM)	Hongrie, Allemagne, France, Pologne, Slovénie

	Projet	Membres du projet
30.	Académie et plateforme d'innovation de l'UE dans le domaine du cyber (EU CAIH)	Portugal, Bulgarie, Espagne, Roumanie
31.	Centre de formation médicale pour les forces d'opérations spéciales (SMTC)	Pologne, Hongrie
32.	Polygone d'entraînement pour la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) (CBRNTDR)	Roumanie, France, Italie
33.	Réseau de centres de plongée de l'Union européenne (EUNDC)	Roumanie, Bulgarie, Allemagne, France
34.	Système maritime anti-sous-marin autonome (MUSAS)	Portugal, Espagne, France, Suède
35.	Corvette de patrouille européenne (EPC)	Italie, Grèce, Espagne, France, Roumanie
36.	Attaque électronique aéroportée (AEA)	Espagne, France, Suède
37.	Centre de coordination dans le domaine du cyber et de l'information (CIDCC)	Allemagne, France, Hongrie, Pays-Bas
38.	Alerte et interception rapides avec surveillance spatiale des théâtres (TWISTER)	France, Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Finlande
39.	Matériaux et composants pour la compétitivité technologique de l'UE (MAC-EU)	France, Allemagne, Espagne, Portugal, Roumanie
40.	Capacités de guerre collaboratives de l'UE (ECoWAR)	France, Belgique, Espagne, Pologne, Roumanie, Suède
41.	Système global européen d'architecture pour l'insertion des systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS) (GLORIA)	Italie, France, Roumanie
42.	Centre de simulation et d'essai de chars de combat (MBT-SIMTEC)	Grèce, Chypre
43.	Partenariat militaire UE (EU MP)	France, Estonie, Italie, Autriche
44.	Éléments clés d'un navire d'escorte européen (4E)	Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Suède
45.	Engin de surface semi-autonome de taille moyenne (M-SASV)	Estonie, France, Lettonie, Roumanie
46.	Transport aérien stratégique pour les cargaisons hors gabarit (SATOC)	Allemagne, Tchéquie, France, Pays-Bas

	Projet	Membres du projet
47.	Petits systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS) de nouvelle génération (NGSR)	Espagne, Hongrie, Portugal, Roumanie, Slovénie
48.	Plateforme de giravions pour drones (RDSD)	Italie, France
49.	Petites armes évolutives (SSW)	Italie, France
50.	Capacité de puissance aérienne	France, Grèce, Croatie, Suède
51.	Futur avion cargo tactique de taille moyenne (FMTC)	France, Allemagne, Espagne, Italie, Suède
52.	Fédérations de plateformes de simulation cyber (CRF)	Estonie, Belgique, Bulgarie, France, Italie, Luxembourg, Autriche, Finlande
53.	Système automatisé de modélisation, d'identification et d'évaluation des dommages en zone urbaine (AMIDA-UT)	Portugal, Espagne, France, Autriche
54.	Plateforme commune d'images gouvernementales (CoHGI)	Allemagne, Espagne, France, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Roumanie
55.	Défense des moyens spatiaux (DoSA)	France, Allemagne, Espagne, Italie, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie
56.	Transport aérien pour la défense européenne — École de formation (EDA-TA)	France, Espagne, Italie, Hongrie, Portugal
57.	Systèmes autonomes terrestres intégrés 2 (iUGS 2)	Estonie, Allemagne, France, Italie, Lettonie, Hongrie, Pays-Bas, Finlande, Suède
58.	Capteurs de contrebatterie (CoBaS)	France, Pays-Bas
59.	Torpille antitorpilles (ATT)	Allemagne, Pays-Bas
60.	Protection des infrastructures critiques dans les fonds marins (CSIP)	Italie, Belgique, Allemagne, Espagne, France, Portugal, Suède
61.	Futur missile air-air à courte portée (FSRM)	Allemagne, Espagne, Italie, Hongrie, Suède
62.	Hélicoptère moyen de nouvelle génération (NGMH)	Allemagne, France, Espagne, Italie, Finlande
63.	Système intégré de défense aérienne et antimissile multicouche (IMLAMD)	Italie, France, Hongrie, Suède
64.	Système d'effecteurs et de capteurs pour le commandement et le contrôle en Arctique (ACCESS)	Finlande, Estonie, France, Suède

	Projet	Membres du projet
65.	Infrastructures et réseaux de communication solides (ROCOMIN)	Suède, Estonie, Allemagne, France
66.	ROLE 2F	Espagne, Belgique, Bulgarie, France, Portugal, Finlande, Suède»